

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 février 2018 à 20 heures 30'

PRÉSENTS : OTHAX Jean, Marie-Hélène JOUANINE, GUILHAUMA Bernard, RANGOTTE Pierre, GAZUI Béatrice, ARLANDIS Bernard, REY Karine, BECH Michèle, LARRAS André, CHASSELOUP Anne, CAVAILLES Véronique, LOUSTAU Yves.

EXCUSÉS : CEYRAC Romain, BORDES-LABAN Fanny, LARIAU Stéphane.

ORDRE DU JOUR :

**I) PROJET PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) :
débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de
développement durables.**

Monsieur le Maire présente les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable du P.L.U.I.

En effet, le conseil municipal est invité à débattre de ce projet avant un débat en conseil communautaire le 27 mars prochain.

Après discussions, il apparaît que les orientations d'aménagement proposées restreignent la constructibilité sur la commune d'UZOS. Avec un ratio moyen de six habitations par an, l'urbanisation sera impactée négativement.

Il s'avère que la révision du PLU en 2012 a permis une urbanisation mesurée et maîtrisée tenant compte notamment, des contraintes du PPRI, des zones de protection des champs captant d'eau potable, des zones naturelles à protéger.

Compte-tenu de toutes ces prescriptions, il nous reste très peu de terrains à urbaniser ce qui a des conséquences importantes pour le développement de notre commune : vieillissement de la population, offre locative quasi inexistante, problème d'effectif à l'école.

De ce fait, le conseil municipal souhaite conserver en l'état son PLU actuellement en vigueur (approbation le 25/01/12). En effet, l'élaboration du PLU a été le moyen de renforcer la centralité du bourg, de requalifier les zones NB dispersées dans les coteaux tout en préservant la qualité du cadre de vie.

Au niveau des coteaux secteur chemin des HUMS : habitat ancien identifié (zone Ua) ; Secteur Maison de retraite Beau manoir et Vallée du SOUST : mise en place de l'assainissement collectif qui a permis la création d'une zone IAUC.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables dans la mesure où elles n'impactent pas le développement de notre commune tel qu'il a été défini dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable ainsi que dans les Orientations d'Aménagement du PLU de la commune d'UZOS.

I) ORGANISATION TEMPS SCOLAIRE

*Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la réforme des rythmes scolaires et à son application à compter de la rentrée scolaire 2014 ;*

Vu le Projet Educatif De Territoire (P.E.D.T.) et aux horaires d'écoles et temps d'activités périscolaires ;

Vu les avis favorables, à l'unanimité, des enseignants, des représentants élus des parents d'élève et représentants de la commune lors du conseil d'école d'UZOS réuni le 6 février 2018 relatifs à la semaine de 4 jours ;

Vu les avis favorables, à l'unanimité, des conseillers municipaux lors du conseil municipal d'UZOS réuni le 12 février 2018 relatifs à la semaine de 4 jours ;

Vu le courrier de l'inspecteur d'académie reçu le 15 septembre 2017, demandant aux communes de transmettre leur décision sur la semaine scolaire et ses horaires avant le 28 février 2018 ;

Suite à la réforme des rythmes scolaires instaurée par le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire, l'école d'UZOS a instauré des horaires d'écoles prévoyant 4,5 jours d'école pour les enfants.

Du lundi au vendredi : 8h45 -11h45 ;

Mardi et vendredi : 13h30-15h15 ;

Mardi et vendredi après-midis T.A.P. de 15h15 à 16h45 ;

Lundi, jeudi : 13h30-16h00.

La gestion du service est devenue complexe aujourd'hui, compte-tenu de la baisse des dotations de l'Etat, notamment les contrats CAE pour l'encadrement, n'ayant pu être renouvelés.

Enfin, le conseil d'école, consulté récemment sur l'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2018 et sur la possibilité de revenir à une semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi), s'est prononcé, à l'unanimité, en faveur de celle-ci.

Concernant les horaires d'école, il est proposé les horaires suivants : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h15.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de proposer, en accord avec le conseil d'école, une demande de dérogation de la semaine scolaire sur 4 jours à compter de la rentrée 2018 ;

DEMANDE DE SCOLARISATION à UZOS

Trois familles de RONTIGNON ont demandé une dérogation pour scolariser leurs enfants à l'école d'UZOS.

Pour l'une d'entre elle, les grands parents habitent UZOS.

Compte-tenu de la baisse des effectifs et qu'il ne sera pas porté préjudice à la commune du domicile puisque, en cas de refus les enfants iraient dans le privé, il est donné un avis favorable à ces demandes.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement est terminé, pour information il y a sur la commune 328 logements dont 24 vacants.

VENTE DE BOIS SUR PIEDS

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a lieu d'organiser une vente de bois sur pieds, destinée aux habitants de la commune.

Il s'agit de platanes qui pourraient être répartis selon la demande, à 4 ou 5 lots au prix de : 40 € le lot pour 5 lots, ou 50 € pour 4 lots.

FOYER DU STADE :

La salle du foyer du stade avait été totalement rénovée il y a une dizaine d'années. Compte-tenu du défaut d'entretien et des dégradations constatées, il est décidé de changer la serrure et de procéder à un état des lieux avant chaque occupation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Le Maire,
Jean OTHAX*

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 septembre 2018 à 20 heures 30'

PRÉSENTS : OTHAX Jean, Marie-Hélène JOUANINE, CEYRAC Romain, GUILHAUMA Bernard, RANGOTTE Pierre, GAZUI Béatrice, REY Karine, BECH Michèle, CHASSELOUP Anne, CAVAILLES Véronique, Stéphane LARIAU, LARRAS André, Bernard ARLANDIS, Yves LOUSTAU.

EXCUSÉS : Fanny LABAN.

ORDRE DU JOUR :

INONDATIONS

TRAVAUX

QUESTIONS DIVERSES

Présentation des projets du Centre Social de MAZERES-LEZONS

En début de réunion présentation par la directrice du Centre Social, des activités et des projets du centre social.

1) INONDATIONS

- Affaissement route des coteaux

Monsieur le maire informe le conseil que, suite aux inondations du 13 juin dernier, la commune a été déclarée « catastrophe naturelle ». La dotation de solidarité interviendra à hauteur de 84000 €. La possibilité d'une déviation de la voie sur le chemin des Aguts est également envisagée, la famille MOUTON serait prête à financer une partie de ces travaux et en contrepartie souhaiterait l'interdiction à la circulation sur la partie de voie entre leur propriété. Cette solution ne sera retenue que si elle présente un intérêt public, notamment pour la sécurité. Nous attendons les devis de ces travaux.

HABITELEM

Les travaux des logements démarrent cette semaine.

A ce jour, une dizaine de personnes (résidants dans la commune) sont inscrites pour bénéficier de ces logements sous condition de ressources. L'inscription doit se faire en ligne sur le site d'HABITELEM.

MAISON LAURENCINE

Nous devons très prochainement rencontrer la SEPA afin d'envisager la suite donnée à cette opération.

Pour information, la participation à l'EPFL : 36.396 €, sera comptabiliser en 2019.

TRAVAUX ECOLE

Le soubassement de l'école doit être refait ainsi que les gouttières.

La partie soubassement pourrait être traitée en régie, pour les gouttières l'entreprise Couverture Zinguerie du Béarn doit proposer un devis.

TRAVAUX DE VOIRIE

Réfection de la route de coteaux ainsi que le parking du centre commerçant avec l'enlèvement des bandes structurantes, reprises par un revêtement en enrobé.

Ces travaux seront réalisés par l'entreprise A3TP avant la fin de l'année.

LOTISSEMENT MAHEROU

Présentation de l'avant-projet d'un lotissement de 6 lots qui sera réalisé sur la propriété MAHEROU.

INFORMATIONS

I) BOITE A LIRE

L'agglo. propose d'installer une boîte à lire rue des Ecoles, le conseil municipal approuve ce projet.

II) COMMISSION SECURITE

La société TANDEM EDUCADIS a fait l'objet d'une commission de sécurité qui a émis un avis défavorable. Afin de maintenir son ouverture, cet établissement doit se soumettre très rapidement aux normes demandées.

III) Soirée débat CAUE mercredi prochain

Le CAUE a choisi notre commune pour son attractivité. Le débat aura lieu à partir de 18 heures 30'.

Pour info, le repas du CCAS aura lieu le 27 octobre prochain

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Le Maire,
Jean OTHAX*

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 décembre 2018 à 19 heures

PRÉSENTS : OTHAX Jean, Marie-Hélène JOUANINE, CEYRAC Romain, GUILHAUMA Bernard, RANGOTTE Pierre, GAZUI Béatrice, REY Karine, CHASSELOUP Anne, CAVAILLES Véronique, Stéphane LARIAU, LARRAS André, Bernard ARLANDIS, Fanny LABAN.

EXCUSÉS : Yves LOUSTAU, Michèle BECH.

ORDRE DU JOUR :

INONDATIONS

TRAVAUX

QUESTIONS DIVERSES

I) INONDATIONS

- Affaissement route des coteaux

Monsieur le maire informe le conseil que, suite aux inondations du 13 juin dernier, le cabinet CETRA a réalisé l'étude technique pour la remise en état de la route de Coteaux. Une étude complémentaire a été demandée pour la déviation sur la partie haute (propriété MOUTON) avec une sortie sur le chemin des Aguts. La famille MOUTON a proposé de participer financièrement aux travaux (cette déviation évitant la traversée de leur propriété). Monsieur le Maire tient à préciser que cette solution ne sera envisagée que si elle présente un intérêt public (et non privé), en fonction notamment de la pérennité de l'ouvrage et de son coût. Parallèlement deux autres solutions sont étudiées : reconstitution de la voie au même emplacement avec enclage de barres en acier et enfin, possibilité de décaler la route et de l'éloigner de la zone instable.

MAISON LAURENCINE.

La SEPA que nous avons rencontré, se montre assez pessimiste sur l'équilibre financier de l'opération commerce et habitat dans sa globalité.

Nous avons repris contact avec SOLIHA et avons convenu d'étudier dans un premier temps, la restauration de la maison avec commerces au rez-de-chaussée et habitat à l'étage.

TRAVAUX ECOLE

Divers travaux doivent être envisagés à l'école.

Le soubassement, les gouttières, peintures (en régie).

Gouttières SARL COUVERTURE ZINGUERIE : 13448.43 € H.T.

A l'intérieur, changement des radiateurs devis : 7135.48 € H.T

Un fonds de concours sera sollicité auprès de l'agglo.

TRAVAUX DE VOIRIE

Les travaux sur le parking du centre commerçant avec l'enlèvement des bandes structurantes, reprises par un revêtement en enrobé, ont débuté hier.

COLLECTE DES DECHETS

Les jours de collecte des déchets changent, un flyer sera distribué ;

La mise à disposition par la commune de la remorque pour les déchets verts, est un service qui fonctionne bien.

Désormais, l'espace ECOPOLE de MEILLON étant payant la question se pose de savoir s'il faut facturer le coût à l'utilisateur, et si c'est le cas, sous forme de forfait ou au tarif réel. Après discussion, le conseil municipal à la majorité (2 contres – 1 abstention) décide de répercuter le coût du traitement des déchets à l'utilisateur au tarif réel.

INFORMATIONS DIVERSES

CENTRE COMMERCANT

Un courrier a été fait à Mme SASSIM (orthophoniste) pour une cession à 75.000 €. Elle a signifié son désaccord jugeant le prix trop élevé.

RENOUVELLEMENT CONTRAT CAE

Pour info, le contrat de Patrick a été renouvelé pour un an. Ce dernier bénéficiera d'une formation « habilitation électrique » financée par la mairie.

PLUI : CONSULTATION

Clôture de la consultation le 8 janvier prochain.

SIEP : CHANGEMENT DES STATUTS

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2017 prévoit que la communauté de communes du Pays de Nay exerce la compétence « eau » au 1^{er} janvier 2018.

L'article L5214-21 III du CGCT et en application de l'article, la communauté de communes du Pays de Nay se substitue au 1^{er} janvier 2018 à ses communes membres concernées qui sont les communes d'ASSAT, de NARCASTET et de PARDIES-PIETAT au sein du SIEP de Jurançon, qui devient un syndicat mixte.

De ce fait, il y a lieu de modifier les statuts du syndicat, pour tenir compte entre autres de cette évolution. Les délégués actuels seront remplacés par des délégués communautaires au sein du SIEP de la Région de JURANCON.

DATE CERMONIE VŒUX : 31 janvier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

Jean OTHAX

